Informations de base	
2004/2627(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les orientations politiques stratégiques de la Commission Barroso **Subject** 8.40.03 Commission européenne	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/12/2004	Débat en plénière		
16/12/2004	Décision du Parlement	T6-0109/2004	Résumé
16/12/2004	Résultat du vote au parlement		
16/12/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2627(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0205/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0214/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0215/2004	14/12/2004	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0109/2004 JO C 226 15.09.2005, p. 0244-0346 E	16/12/2004	Résumé

Résolution sur les orientations politiques stratégiques de la Commission Barroso

2004/2627(RSP) - 16/12/2004 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Une résolution commune de trois groupes (PPE-DE, ADLE et UEN) sur les orientations stratégiques de la Commission Barroso a été adoptée par 284 voix pour, 154 contre et 17 abstentions. Cette résolution indique à la Commission quelles sont les priorités politiques du Parlement pour les cinq années à venir :

- renforcer la compétitivité et le dynamisme de l'économie sociale et de marché européenne fondée sur le développement durable ;

- assurer la cohésion et la consolidation de l'Europe sur la base de l'élargissement ;

- développer un espace de liberté de sécurité et de justice tout en respectant les droits fondamentaux des citoyens ;

- faire de l'Europe une force plus puissante dans la construction d'un monde plus sûr et plus prospère améliorer la qualité de vie des citoyens européens ;

- obtenir un meilleur fonctionnement de l'Europe et se rapprocher de ses citoyens.

Pour améliorer la compétitivité la résolution insiste, notamment, sur la rationalisation de la stratégie de Lisbonne et son nécessaire recentrage sur le développement durable et la création d'emplois selon un calendrier précis. Elle demande également à la Commission de revoir le Pacte de stabilité et de croissance dans le sens d'une plus grande flexibilité.

En ce qui concerne l'espace de liberté, de sécurité et de justice, la résolution insiste sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée par une coopération plus étroite des services de police, judiciaires et de renseignement. Le Parlement demande également de promouvoir une politique commune d'asile et de créer une agence européenne des droits fondamentaux.

Dans le domaine des relations extérieures, la résolution insiste sur la valeur ajoutée que l'Europe peut apporter à la promotion de la stabilité régionale et de la démocratie dans le monde. Le Parlement demande également à la Commission de poursuivre la refonte de la politique de développement de l'UE, de revitaliser le processus de paix au moyen Orient et d'éliminer les obstacles aux échanges commerciaux transatlantiques.

Pour l'amélioration de la qualité de la vie, la résolution insiste, en particulier, sur la nécessité de lutter contre le changement climatique en passant à la deuxième phase du protocole de Kyoto et de poursuivre la réforme de la PAC dans le sens d'un meilleur respect du consommateur et de l'environnement.

En ce qui concerne le fonctionnement des institutions, la Commission est invitée à présenter des idées novatrices pour concrétiser la citoyenneté européenne et améliorer la législation. En particulier, la mise au point d'une campagne d'information et d'une stratégie de communication seront déterminantes pour la compréhension et l'implication des citoyens. En matière de perspectives financières, le Parlement demande un ajustement en vue de refléter les priorités de la nouvelle Commission. Le Parlement insiste aussi pour que les engagements pris par la nouvelle Commission en matière de conflits d'intérêt et de transparence figurent dans le code de conduite entre les deux institutions.